

Comment la périnatalité vient-elle révéler les inégalités de genre en santé ?

MARDI 23 SEPTEMBRE À 14H30

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 22/09/2025

Saisine liée : INÉGALITÉS DE GENRE ET SANTÉ DES FEMMES AU PRISME DE LA PÉRINATALITÉ

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

Présentation du projet d'avis "Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité."

Le CESE a adopté son projet d'avis : *Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité*. Les préconisations ont été présentées par Marie-Josée Balducci (Groupe des Familles) et par Anouk Ullern (Groupe des Entreprises).

Décoouvrir les préconisations du CESE

Santé mentale des femmes avant, pendant et après la grossesse

En France, **le suicide est la première cause de mort maternelle dans l'année suivant un accouchement**. Malgré un suivi médical renforcé permettant de prendre en compte les problèmes de santé physiologiques, la santé mentale des femmes reste largement ignorée. Ces dernières subissent pourtant des injonctions sociétales extrêmement fortes, selon lesquelles la période périnatale (période allant de la grossesse aux premiers mois après l'accouchement) est forcément heureuse. Or, durant cette période, les femmes peuvent ressentir un isolement ou subir une charge mentale extrêmement forte avec un quotidien dont la lourdeur n'est pas bien répartie entre elle et le père ou le co-parent.

Le suicide est la première cause de mort maternelle dans l'année suivant un accouchement

Ces troubles – bien plus graves qu'un simple baby blues – sont souvent minimisés, voire ignorés, faute de formation des soignants et de moyens en psychiatrie périnatale. Résultat :

10% des mères présentent un épisode dépressif au cours de leur grossesse

16,7% des mères sont touchées par la dépression du post-partum deux mois après l'accouchement

Ces discours sur une périnatalité heureuse freinent non seulement la parole des femmes qui pourraient alerter sur leur mal-être, mais masquent aussi les réalités de leur santé mentale dans cette période périnatale.

La périnatalité, révélatrice d'inégalités de genre dans la santé

La santé mentale n'est qu'une partie de ce que la périnatalité, période durant laquelle les femmes sont pourtant très suivies, vient révéler comme inégalités de genre en santé, que cela soit entre femmes et hommes mais aussi entre femmes entre elles. C'est tout ce que l'avis de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE, présenté le mardi 23 septembre 2025 à 14h30, cherche à mettre en lumière.

? **Périnatalité** ? C'est la période qui s'étend de la prise de décision d'avoir un enfant à 1 an après la naissance de l'enfant.

Quelles sont ces inégalités ?

La recherche médicale est centrée sur les hommes (androcentrée)

La santé a longtemps été conçue par et pour les hommes, et a longtemps considéré les femmes comme des exceptions à la norme masculine. Le masculin constitue alors l'humain neutre, ou le modèle de référence de l'Humanité, sur lequel la médecine et la recherche médicales se sont centrées. En résulte pour les femmes des diagnostics erronés, des prises en charge pas toujours optimales et des prescriptions de médicaments inadaptés à leur constitution.

Le sexe est mal pris en compte dans la santé-environnement

Des lacunes persistent aujourd'hui dans la recherche des effets différenciés entre les femmes et les hommes de la pollution, de la dégradation de l'environnement et de l'exposition aux produits toxiques auxquels un individu est soumis tout au long de sa vie, de sa conception in utero à sa mort.

Pendant la grossesse, cette méconnaissance a des conséquences dramatiques : 100% des femmes enceintes sont contaminées par des pesticides, avec des risques pour le fœtus et des effets transgénérationnels.

La grossesse et les premières années de la vie sont pourtant reconnues pour être des périodes où la sensibilité aux facteurs environnementaux est très importante, avec des effets possibles sur la santé de l'enfant tout au long de la vie, voire avec des effets transgénérationnels

Les discriminations au travail sont encore prégnantes

Le monde du travail est encore traversé par des discriminations envers les femmes qui constitue un frein à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes : 20% des femmes qui occupent un emploi ouvrier ou de service perdent ou quittent leur emploi en cours de grossesse, et 27% des femmes discriminées au travail estiment l'avoir été en fonction de la grossesse ou du congé maternité (*Rapport du Sénat, 2023*)

Les maternités sont insuffisamment nombreuses et insuffisamment dotées

Les services de maternité et de santé des femmes sont insuffisamment dotés en moyens humains et financiers, ce qui augmente le risque de mortalité maternelle et infantile

Le nombre de maternités est passé en 1975 de 1369 à 457 en 2024 (*Ministère de la Santé*). Les femmes sont ainsi de plus en plus éloignées des maternités. 40% des femmes en âge de procréer résident à plus de 45 minutes d'une maternité (*DRESS, 2021*). Dix départements de la métropole n'ont aujourd'hui plus qu'une seule maternité.

Cette insuffisance de moyens et cette distance grandissante entre femmes et maternité sont deux des causes d'une mortalité infantile qui ne recule plus mais augmente en France : 2700 enfants de moins d'un an décèdent chaque année en France, amenant la France à occuper le 23ème rang européen pour la mortalité infantile (*Santé Publique France*).

La situation particulière des femmes vient aggraver ces inégalités

L'origine, la précarité, le handicap, l'obésité sont autant de facteurs qui viennent aggraver ces inégalités de genre en santé. Les femmes en situation de précarité ou de handicap subissent par exemple une double peine : celles sans-abri renoncent aux soins, tandis que seules 58 % des femmes handicapées bénéficient d'un suivi gynécologique régulier, en raison de barrières physiques ou de violences médicales. Dans le cadre de cet avis, [le CESE s'était d'ailleurs rendu à l'hôpital de Saint-Denis](#), exemplaire sur le traitement de ces questions complexes.

Les solutions identifiées par le CESE

Il est indispensable que la santé des femmes soit mieux prise en compte, et que la naissance d'un enfant ne constitue pour aucune d'elles un risque important pour leur santé physique ou mentale, un handicap financier ou un frein à leur carrière.

Les co-rapporteuses de cet avis, [Marie-Josée Balducchi](#) (Groupe Familles) et [Anouk Ullern](#) (Groupe Entreprises), ont présenté les préconisations du CESE au nom de la [Délégation aux droits des femmes et à l'égalité](#) présidée par [Agathe Hamel](#) (Groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse).

Au programme de cette séance plénière

Expressions libres de membres sur l'actualité ;

Introduction par Thierry Beaudet, président du CESE ;

Intervention de [Dominique Joseph](#) (Groupe Santé et Citoyenneté), vice-présidente de la [Délégation aux droits des femmes et à l'égalité](#) ;

Présentation du projet d'avis par les rapporteuses [Marie-Josée Balducchi](#) (Groupe Familles) et [Anouk Ullern](#) (Groupe Entreprises) ;

Intervention de la psychiatre Sarah Tebeka, psychiatre spécialisée en périnatalité

Intervention du docteur Stéphane Bounan, chef de service à la maternité du [Centre hospitalier Delafontaine à Saint-Denis](#)

Temps d'échange avec les conseillères et les conseillers ;

Déclarations des groupes sur le projet d'avis ;

Vote.